

1. LES PARTIES

Représenté par: _____

(ci-après désigné l'**INSPECTEUR.TRICE**)

N° de membre APCHQ: _____

(ci-après désigné **LE CLIENT**)

Téléphone: _____

Courriel: _____

2. OBJET DU CONTRAT

LE CLIENT retient les services de l'**INSPECTEUR.TRICE** afin d'exécuter une inspection en vue d'une transaction immobilière de l'immeuble visé au présent contrat.

3. INSPECTION VISUELLE / INSPECTION EXHAUSTIVE

LE CLIENT reconnaît par les présentes avoir dûment été informé des limites de l'inspection visuelle par rapport à une inspection exhaustive d'un immeuble impliquant plusieurs professionnels du bâtiment, déclare comprendre la différence entre l'inspection visuelle et l'inspection exhaustive et accepte l'inspection visuelle. **LE CLIENT** confirme avoir compris et reçu l'**Annexe A**.

INITIALES

4. ADRESSE DE L'IMMEUBLE À INSPECTER ET DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Adresse de l'inspection: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

4.1 DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE: unifamiliale duplex triplex multilogement _____ condominium

4.2 L'immeuble est détenu en **COPROPRIÉTÉ DIVISÉ** et la présente inspection fait l'objet des modalités contenues dans l'**Annexe B** jointe à la présente:

OUI NON

5. DATE ET HEURE DE L'INSPECTION

L'inspection de l'immeuble sera exécutée le: _____ à _____ h _____

6. RÉDACTION DU RAPPORT

6.1 Le rapport d'inspection sera disponible dans un délai de _____ jours suivant la journée de l'inspection.

6.2 **LE CLIENT** s'engage face à l'**INSPECTEUR.TRICE** à ne prendre aucune décision concernant l'**IMMEUBLE** avant la remise du rapport écrit d'inspection, sa lecture attentive et la tenue au besoin d'un entretien avec l'**INSPECTEUR.TRICE**, en vue de s'assurer de la parfaite compréhension dudit rapport.

INITIALES

6.3 **LE CLIENT** donne son autorisation expresse de recevoir le rapport d'inspection par voie électronique à l'adresse courriel au dossier. Il a été avisé que de recevoir une copie imprimée du rapport représente des frais, des délais additionnels et dépendent des options choisies.

INITIALES

7. CONTENU DE L'INSPECTION

L'inspection comprend une (1) visite de l'**IMMEUBLE** et la rédaction d'un (1) rapport d'inspection.

8. OBJETS ET LIMITES DE L'INSPECTION VISUELLE

- 8.1 L'inspection consiste en un examen visuel des systèmes et composantes facilement accessibles de l'immeuble, tels qu'énumérés à la Norme de pratique de l'APCHQ et sera exécutée en conformité de cette Norme faisant partie intégrante de la présente convention.
- 8.2 La Norme de pratique de l'APCHQ détermine les champs d'application et limites de l'inspection.
- 8.3 L'inspection n'a pas pour but ni ne peut permettre de découvrir les vices cachés pouvant affecter l'immeuble, mais vise à déceler les défauts apparents et les signes annonciateurs de vices potentiels pouvant affecter l'intégrité et l'utilité de l'immeuble.

9. NORME DE PRATIQUE EN INSPECTION DE BÂTIMENTS UTILISÉE PAR L'INSPECTEUR.TRICE

LE CLIENT déclare avoir reçu, préalablement à la signature de la présente convention, une copie de la Norme de pratique de l'APCHQ, avoir eu tout le temps nécessaire pour en prendre connaissance et avoir eu le loisir de poser toute question nécessaire à sa parfaite compréhension.

INITIALES

10. OBLIGATIONS DE L'INSPECTEUR.TRICE

- 10.1 L'**INSPECTEUR.TRICE** déclare n'avoir aucun intérêt financier dans l'immeuble concerné.
- 10.2 La présente convention respecte les lois en vigueur au Québec et si une clause contrevient à une loi, seule cette clause sera exclue.
- 10.3 L'**INSPECTEUR.TRICE** déclare détenir une assurance responsabilité professionnelle contre les fautes, erreurs et omissions.
- 10.4 L'**INSPECTEUR.TRICE** assume une obligation de moyen et non de résultat.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 11.1 **LE CLIENT** s'engage à fournir tous les documents et toutes les informations qui sont nécessaires pour l'exécution des services de l'**INSPECTEUR.TRICE**, la promesse d'achat et ses annexes lorsque celles-ci contiennent des informations relatives à l'état de l'**IMMEUBLE**, tout formulaire de déclarations du vendeur et tout document de garantie. **LE CLIENT** s'engage notamment à dénoncer à l'**INSPECTEUR.TRICE** tout défaut, apparent ou non, et tout problème pouvant affecter l'intégrité et l'utilité de l'**IMMEUBLE** dont il a connaissance.
- 11.2 À la fin de l'inspection, **LE CLIENT** ou toute autre personne qu'il aura désigné s'engage à signer le document **ATTESTATION D'EXÉCUTION D'UNE INSPECTION** joint à la présente convention.
- 11.3 Le client s'engage à payer les honoraires de l'inspection à la fin de l'inspection et ceux-ci ne couvrent qu'une seule visite des lieux.
- 11.4 Le rapport d'inspection est à l'usage exclusif du client et ne peut être utilisé par des tiers.
- 11.5 Si applicable, **LE CLIENT** s'est vu informé que l'**INSPECTEUR.TRICE** est un inspecteur/franchisé indépendant et autorisé.
- 11.6 **LE CLIENT** a été informé que les renseignements personnels recueillis aux fins de l'inspection seront conservés à vie par l'inspecteur (obligation en cas de litige). Il reconnaît aussi avoir été informé sur la politique de l'entreprise applicable aux renseignements personnels.

12. AJOUTS OU MODIFICATIONS À CETTE CONVENTION



CONVENTION DE SERVICE D'INSPECTION D'UN IMMEUBLE PRINCIPALEMENT RÉSIDENTIEL

NUMÉRO DE DOSSIER

13. HONORAIRES

Montant reçu le: _____	Honoraires: _____
Par: _____	TPS: _____
N° TPS: _____	TVQ: _____
N° TVQ: _____	TOTAL: _____

Si un service additionnel est requis (tel une visite, un rapport additionnel ou un témoignage à la Cour, à la demande du client), **LE CLIENT** versera à l'**INSPECTEUR.TRICE** des honoraires additionnels au taux horaire de _____ plus taxes applicables et pour un minimum de quatre (4) heures de travail.

LE CLIENT s'engage à verser à l'**INSPECTEUR.TRICE** des frais de: _____ (plus taxes applicables), en cas d'annulation de sa part, moins de _____ heures avant la tenue de l'inspection.

14. SIGNATURE

En foi de quoi, les parties ont signé à:

_____, ce _____ jour de _____

L'INSPECTEUR.TRICE

CLIENT 1

CLIENT 2

1. LES PARTIES

L'INSPECTEUR.TRICE	CLIENT 1	CLIENT 2
Adresse de l'immeuble: _____		
Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____		
Conditions météo: _____		

2. ATTESTATION DU CLIENT

- 2.1 **LE CLIENT** confirme avoir pris connaissance du document **DÉCLARATION DU VENDEUR** avec l'**INSPECTEUR.TRICE**.
 Oui Non Pour les motifs suivants: _____
- 2.2 L'**INSPECTEUR.TRICE** et **LE CLIENT** ont observé visuellement tout l'extérieur du bâtiment en conformité avec la Norme de pratique Sauf: _____
- 2.3 L'**INSPECTEUR.TRICE** et **LE CLIENT** ont constaté lors de l'inspection de la fondation extérieure qu'il y avait _____ fissures.
- 2.4 L'**INSPECTEUR.TRICE** et **LE CLIENT** ont observé visuellement tout l'intérieur de l'immeuble en conformité de la Norme de pratique Sauf: _____

À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

- 2.5 L'**INSPECTEUR.TRICE** et **LE CLIENT** ont constaté:
- a) Des traces d'infiltration d'eau étaient visibles:
 Non Oui Endroits: _____
 - b) Des cernes étaient visibles:
 Non Oui Endroits: _____
 - c) Des éléments ayant l'apparence de moisissures étaient visibles:
 Non Oui Endroits: _____
 - d) Des odeurs étaient perceptibles:
 Non Oui Endroits: _____
 - e) À l'intérieur _____ fissures de fondation ont été observées.
 Endroits: _____
 - f) Autres: _____

2.6 **LE CLIENT** reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la convention de service, de la Norme de pratique et de l'**Annexe A** lors de l'inspection par courriel , _____ jours avant l'inspection.

2.7 Personnes présentes lors de l'inspection:

Client: _____	Courtier du client: _____
Client: _____	Courtier du vendeur: _____
Vendeur: _____	Autres: _____
Vendeur: _____	Autres: _____

3. SIGNATURE DU CLIENT

LE CLIENT déclare avoir suivi l'**INSPECTEUR.TRICE** durant l'inspection et avoir observé avec ce dernier les éléments ci-haut énumérés.

Signé à: _____ Date: _____

L'INSPECTEUR.TRICE	CLIENT 1	CLIENT 2
--------------------	----------	----------



ANNEXE A
SERVICE D'INSPECTION/EXPERTISE

NUMÉRO DE DOSSIER

Empty box for dossier number

Adresse de l'immeuble: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Selon des besoins spécifiques, des inspections supplémentaires peuvent être effectuées par des professionnels dans leurs domaines respectifs. (Les éléments suivants ne sont pas inclus dans une inspection visuelle.) Tous les prix dans ce document sont inscrits à titre indicatif et sont susceptibles de modifications et de variations selon différents facteurs. Toutes les taxes applicables sont en sus.

HONORAIRES PRÉVUS

- 1. Tout bâtiment détaché du bâtiment principal (ex. garage, hangar, remise, etc.)50 \$ et plus
2. Cheminées, foyers, poêle à combustible solide, etc.200 \$ et plus
3. Électricité: ouverture du panneau électrique et vérification technique complète par un maître-électricien 250 \$ et plus
4. Plomberie: vérification technique complète par un maître-plombier 250 \$ et plus
5. Inspection technique: chauffage-climatisation-ventilation-réservoir de mazout.....175 \$ et plus
6. Test de qualité de l'air: moisissures, radon ou autres 300 \$ et plus
7. Thermographie à l'infrarouge 300 \$ et plus
8. Vérification du drain de fondation par caméra 300 \$ et plus
9. Inspection de conformité aux codes régissant le domaine de la construction1 500 \$ et plus
10. Inspection de sécurité 1 000 \$ et plus
11. Inspection des éléments des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration)à déterminer
12. Inspection de puits de surface ou artésien à déterminer
13. Piscine, bain à remous, saunas, ou autres équipements similaires 300 \$ et plus
14. Estimation des coûts de réparations à exécuter 120,00 \$/hre et plus
15. Expertise des fondations 1 000 \$ et plus
16. Expertise pour réparation de fissures de fondation 500 \$ et plus
17. Test de pyrite 450 \$ et plus
18. Autres:

SIGNATURE

Signé à: _____, ce _____ jour de _____

L'INSPECTEUR.TRICE

CLIENT 1

CLIENT 2

Adresse de l'immeuble: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

1. La présente inspection porte exclusivement sur l'inspection des systèmes et composants installés à l'intérieur de l'unité privative habitable.

INITIALES

2. Les parties communes intérieures et extérieures ne sont pas incluses dans cette inspection. Pour cette raison, vous devez communiquer avec le Syndicat de copropriété afin qu'il vous informe des vices, défauts, problèmes connus, entretien et travaux prévus.

3. L'inspection d'un bâtiment en copropriété divisé peut inclure les parties communes. Dans ce cas, avant l'inspection, une autorisation écrite doit être fournie à l'inspecteur.trice par le Syndicat de copropriété.

- a) Extérieur Oui Non
- b) Structure, fondations Oui Non
- c) Toiture, solins et cheminées (extérieur seulement) Oui Non
- d) Vide sous toit (combles) Oui Non
- e) Cages d'escaliers / corridors Oui Non

4. La présente inspection exclut, de façon complète et totale, toutes les parties privatives autres que l'espace habitable objet de la présente inspection, toutes les parties communes à usage restreint et toutes les parties communes auxquelles l'inspecteur.trice ne pourra avoir librement accès lors de l'inspection.

5. Autres conditions: _____

SIGNATURE

LE CLIENT A COMPRIS ET ACCEPTE LES DISPOSITIONS DE CETTE ANNEXE.

En foi de quoi, les parties ont signé à:

_____, ce _____ jour de _____

L'INSPECTEUR.TRICE

CLIENT 1

CLIENT 2